

# VILLE DE GUERANDE

## COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DECEMBRE 2015

L'AN DEUX MILLE QUINZE, LE QUATORZE DECEMBRE, à 18 Heures 30, Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à l'Hôtel de Ville sous la présidence de Stéphanie PHAN THANH, Maire

ETAIENT PRESENTS :

Pascal LOIRAT - Marie-Annick DURAND - Thierry de LORGERIL  
Françoise JOUNIER - Luc PORTET - Catherine LACROIX - Bernard MACE  
Anouk PAOLOZZI-DABO - Frédérick DUNET - Jacques GUIHENEUF  
Laurent BOULO - Nadège VERON - Chantal DEMY  
Marc-Antoine de la CHEVASNERIE - Laurence GEFFRAY  
Laurent CHASSAING - Valérie DUVERT - Joseph GAULTIER  
Gwénaëlle MORVAN - Nicolas CRIAUD - Laurence LEPINE - Joëlle URVOIS  
Anne-Martine GUILLOUX - Marie-Line MOREAU - Hélène CHALLIER  
Hervé NAËL - Emmanuelle SOALHAT - Dominique MIGAULT - Frédéric MICHÉ  
Anne-Gaëlle RÉVAULT - François PAGEAU

FORMANT LA MAJORITE DES MEMBRES EN EXERCICE.

ETAIENT EXCUSES :

Patrice GUIHARD donne pouvoir à Stéphanie PHAN THANH

M. Joseph GAULTIER a été élu Secrétaire de Séance

Mme le Maire ouvre la séance

Madame Le Maire propose à l'Assemblée de valider le compte-rendu de la séance du 19 octobre 2015 qui est validé à l'unanimité à la réserve près que le vote de la délibération n°18 soit rétabli à l'unanimité.

### **1 – Compte-rendu annuel des opérations d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de Bréhadour (CRAC au 31 décembre 2014)**

M. de Lorgeril rappelle les principaux éléments évoqués en commission finances à savoir, la cession de l'hôtel d'entreprise et du terrain restant à LAD SELA en précisant notamment qu'une convention sera réalisée avec LAD SELA afin que l'hôtel d'entreprises soit rénové et être digne des entreprises qu'il accueille.

M. Roeper de la SELA confirme ces éléments et donne une lecture plus exhaustive du CRAC tout en précisant que cet hôtel d'entreprises s'inscrit dans le Schéma d'Accueil des Entreprises de CAP Atlantique.

M. Nael souligne une erreur de frappe sur le bilan consolidé qui est de 2 535 k€ et non 2,535 k€ comme indiqué dans le document joint à la délibération.

A l'issue de ces échanges, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

## **2 – Compte-rendu annuel des opérations d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de Villejames - (CRAC au 31 décembre 2014)**

M. de Lorgeril rappelle les principaux éléments évoqués en commission finances puis passe la parole à M. Roeper de LAD-SELA qui donne une lecture plus exhaustive du CRAC.

Mme Révault souligne une erreur de frappe dans la délibération où l'écart mentionné devrait être par rapport à décembre 2013 et non décembre 2015 comme indiqué dans la délibération.

A l'issue de ces échanges, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

## **3 – Compte-rendu annuel des opérations d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de Kerbiniou - (CRAC au 31 décembre 2014)**

M. de Lorgeril rappelle les principaux éléments évoqués en commission finances puis passe la parole à M. Roeper de LAD-SELA qui donne une lecture plus exhaustive du CRAC.

A l'issue de cette présentation, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

## **4 – Compte-rendu annuel des opérations d'aménagement de la zone d'aménagement concerté de la Maison Neuve - (CRAC au 31 décembre 2014)**

Madame Durand rappelle les principaux éléments évoqués en commission Aménagement, Environnement et Agriculture puis passe la parole à Mme Passelande de LAD-SELA qui donne une lecture plus exhaustive du CRAC.

M. Miché souhaite avoir des informations sur l'acquisition des parcelles sur les Faillies de Brière par LAD SELA et savoir par la même occasion si ces parcelles sont liées au projet Maison Neuve. Il souhaite également savoir si ces parcelles ne pourraient pas devenir une réserve foncière pour LAD SELA.

Mme Passelande le rassure sur le sujet en précisant que ces parcelles sont liées au projet Maison Neuve par la Loi sur l'eau d'une part et à plus long terme par le partenariat avec la ville pour leur entretien.

Mme le Maire prend la parole pour préciser que la population attend désormais la commercialisation des terrains constructibles.

Mme Challier revient sur les Faillies de Brière et souhaite savoir ce qui se passera pour ces parcelles une fois la concession terminée et notamment en matière d'entretien.

Mme le Maire précise qu'une réflexion est en cours et que la ville va essayer de travailler avec le Conservatoire du littoral.

A l'issue de ces échanges, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

## **18 – Consolidation inventaire des zones humides de la commune de Guérande**

Mme le Maire propose d'avancer la présentation de cette délibération afin de pouvoir libérer M.Fournier du bureau d'études DERVENN qui vient spécialement de Rennes pour ce Conseil Municipal.

M. Boulo présente la méthodologie adoptée pour ce travail qui sert de base à l'élaboration du Plan Local D'urbanisme puis passe à parole à M.Fournier du bureau d'études DERVENN qui présente le détail de l'étude et les différents calculs qui montrent une évolution positive de l'emprise des zones humides sur la commune de Guérande qui figurent en annexe de la délibération.

A l'issue de cette présentation, Mme Révault précise que la présentation de cette délibération était initialement mieux placée, après la délibération n°17 qui traite du Plan de Prévention des Risques Littoraux. En effet il semble intéressant pour son groupe de faire le lien entre ces 2 sujets puisque les zones humides permettent de limiter les effets des inondations comme l'a souligné la personne du cabinet DERVENN. Elle rappelle l'importance de conserver ces zones humides et d'éviter de façon générale l'imperméabilisation des sols. Elle ajoute que ce travail d'inventaire semble avoir été fait très sérieusement et que cela est essentiel pour la suite.

M. de Lorgeril souhaite obtenir des précisions sur les 2 méthodes présentées soit un zonage à la parcelle ou la mise en œuvre de trames pour les zones humides et leurs conséquences sur les prescriptions qui en découlent.

Mme le Maire précise que la méthodologie n'a aucune incidence sur les restrictions qui restent les mêmes.

M.Fournier du cabinet DERVENN indique que le zonage à la parcelle correspond à une approche ancienne des zones humides qui pouvait amener de la complexité pour les services Urbanisme lors de l'instruction d'un dossier alors qu'aujourd'hui on a une approche plus globale qui donne lieu à une représentation cartographiée par des trames.

Mme Migault souhaite connaître la délimitation communale au niveau du traict du Croisic.

M.Fournier répond que cette limite correspond à celle fournie par les services des impôts.

A l'issue de cette présentation, **le Conseil Municipal prend acte de cette délibération.**

### **5 – Délégation de service public – Marché d'approvisionnement - Modalités de dépôt des listes et organisation de l'élection**

M. de Lorgeril rappelle que lors de sa séance du 19 octobre 2015, le Conseil municipal a validé le lancement d'une procédure relative à la nomination d'un délégué pour la gestion de son marché d'approvisionnement.

Il précise que cette procédure nécessite la mise en place d'une commission adhoc chargée notamment du choix des candidatures admises à concourir dans le cadre de cette procédure de délégation du service public. Il propose à chaque groupe de désigner des candidats afin qu'un vote à la représentation proportionnelle avec application de la règle du plus fort reste sans panachage ni vote préférentiel, soit organisé pour l'élection des membres de cette commission.

Mme Challier rappelle que son groupe souhaitait une reprise en régie de la gestion du marché mais que de manière pragmatique son groupe prendra part au vote.

A l'issue de cette présentation, Mme le Maire propose de passer au vote puis interrompt la séance afin de permettre à chaque groupe de s'organiser

### **VOTE : Unanimité**

## **6 – Délégation de service public – Marche d’approvisionnement - Election de la commission de délégation de service public**

A l’issue de l’interruption de séance, chaque groupe fait part des candidats qu’il souhaite présenter :

**les listes des candidats qui se sont fait connaître sont les suivantes :**

### **Liste 1**

| <b><u>Titulaires</u></b>        | <b><u>Suppléants</u></b>            |
|---------------------------------|-------------------------------------|
| <b><u>Nicolas CRIAUD</u></b>    | <b><u>Jacques GUIHENEUF</u></b>     |
| <b><u>Laurence GEFFRAY</u></b>  | <b><u>Luc PORTET</u></b>            |
| <b><u>Pascal LOIRAT</u></b>     | <b><u>Valérie DUVERT</u></b>        |
| <b><u>Joëlle URVOIS</u></b>     | <b><u>Frédéric DUNET</u></b>        |
| <b><u>Catherine LACROIX</u></b> | <b><u>Anne-Martine GUILLOUX</u></b> |

### **Liste 2**

| <b><u>Titulaires</u></b>         | <b><u>Suppléants</u></b> |
|----------------------------------|--------------------------|
| <b><u>Emmanuelle SOALHAT</u></b> | <b><u>Hervé NAËL</u></b> |

### **Liste 3**

| <b><u>Titulaires</u></b>     | <b><u>Suppléants</u></b>      |
|------------------------------|-------------------------------|
| <b><u>Frédéric MICHÉ</u></b> | <b><u>François PAGEAU</u></b> |

Mme le Maire propose d’effectuer un vote à main levée, ce qui est accepté à l’unanimité. A l’issue du vote :

- **Sont élus en tant que membres titulaires de la commission de délégation de service public**

| <b><u>Titulaires</u></b>         |
|----------------------------------|
| <b><u>Nicolas CRIAUD</u></b>     |
| <b><u>Laurence GEFFRAY</u></b>   |
| <b><u>Pascal LOIRAT</u></b>      |
| <b><u>Joëlle URVOIS</u></b>      |
| <b><u>Emmanuelle SOALHAT</u></b> |

- **Sont élus en tant que membres suppléants de la commission de délégation de service public**

| <b><u>Suppléants</u></b>        |
|---------------------------------|
| <b><u>Jacques GUIHENEUF</u></b> |
| <b><u>Luc PORTET</u></b>        |
| <b><u>Valérie DUVERT</u></b>    |
| <b><u>Frédéric DUNET</u></b>    |
| <b><u>Hervé NAËL</u></b>        |

## **7 – Tarifs municipaux 2016**

M. de Lorgeril rappelle les termes de la délibération dont le contenu a été vu lors de la commission finances.

M. Naël aurait souhaité que les tarifs 2014 soient également affichés.

M. de Lorgeril indique qu’il veillera à ce que ces tarifs soient présentés lors d’une prochaine modification des tarifs.

A l’issue de la présentation, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

### **8 – Décision modificative n°1-2015 - Budget principal**

M. de la Chevasnerie présente les ajustements proposés dans le cadre de la délibération relative à la décision modificative et tels qu'ils ont été présentés en commission finances.

M. Miché se dit surpris de la somme que représente l'erreur de facturation du compteur d'eau et se dit agréablement surpris par la ligne d'ajustement de la DGF à seulement – 77 k€.

Mme le Maire rappelle qu'il ne s'agit pas d'une bonne nouvelle car cet ajustement de la DGF vient s'ajouter à la diminution déjà prévue au budget.

M. Miché reprend son propos en évoquant le problème des parkings dont le déficit était annoncé et qui sanctionne un projet mal ficelé et mal conduit. Il espère qu'une réflexion plus approfondie sera engagée sur le sujet et avec plus de concertation.

M. de Lorgeril indique qu'un travail de concertation a d'ores et déjà été entamé en commission finances puis en commission mixte développement économique/finances. Il ajoute qu'une modification des recettes aurait pu intervenir plus tôt mais que la municipalité a préféré attendre afin d'être le plus transparent possible et afficher sans gâterie de cœur le chiffre le plus exact possible.

Mme Challier précise qu'elle ne souhaite pas refaire l'histoire mais elle constate avec plaisir que l'aide à l'accession a été distribuée en nombre cette année. Elle pense que cela est dû aux progrès réalisés en matière de communication sur le sujet.

Mme le Maire se dit ravie d'avoir pu aider des ménages à s'installer à Guérande en précisant que Guérande est une des communes où cette aide est la plus sollicitée. Elle propose ensuite de passer au vote

**VOTE : Majorité – 3 Abstentions (Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

### **9 – Participation de la commune de Guérande aux frais de fonctionnement des écoles privées de Guérande**

M. de Lorgeril rappelle les termes de la délibération tels que vus en commission finances.  
En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

### **10 – Participation de la commune de Guérande aux frais de fonctionnement des écoles privées hors Guérande**

Mme Paolozzi Dabo rappelle les termes de la délibération tels que vus en commission finances.

Mme Révault souhaite savoir pourquoi le prix de prise en charge du repas est différent pour les Guérandais et les hors Guérandais.

Mme Paolozzi-Dabo précise que le coût de restauration est déjà pris dans le coût de l'école pour les hors Guérande.

M. de Lorgeril ajoute qu'il a reçu un représentant de l'OGEC de La Baule qui l'a félicité pour le maintien de cette subvention.

A l'issue de cette présentation, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

### **11 – Indemnité de conseil au comptable public**

M. de Lorgé rappelle les termes de la délibération tels que vus en commission finances et qui prévoient une baisse de 25% de l'indemnité au comptable public.

M. Pageau se dit ravi que cette exigence de gestion vertueuse soit prise en compte comme son groupe l'avait déjà suggéré l'an passé.

A l'issue de cet échange, Mme le Maire propose de passer au vote.

### **VOTE : Unanimité**

### **12 – Convention de délégation de maîtrise d'ouvrage en vue de l'aménagement des arrêts Kerbiniou et Beauséjour**

M. Macé rappelle les termes de la délibération et de la convention tels que vus en commission travaux qui concernent les modalités de mise en œuvre opérationnelle de l'accessibilité des arrêts de Kerbiniou et de Beauséjour.

Mme Révaut s'étonne de voir la délibération présentée lors de cette séance alors que les travaux sont déjà bien entamés ou réalisés pour certains. Elle souhaite également savoir pourquoi un seul arrêt est concerné à Beauséjour.

Mme Durand précise qu'il n'y a qu'un seul arrêt à Beauséjour pour les deux sens de trajet.

Mme le Maire précise que la ville doit parfois faire preuve de réactivité pour réaliser des travaux d'où ce décalage avec la présentation de la délibération.

M. Naël fait la même remarque que Mme Révaut sur le timing de présentation de la délibération.

Mme Durand reprend la parole afin de préciser qu'en qualité de vice-présidente du syndicat des transports, elle remercie la commune pour son engagement auprès du syndicat des transports.

A l'issue de ces échanges Mme le Maire propose de passer au vote.

### **VOTE : Majorité – 4 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT)**

### **13 – Convention de gestion et d'entretien des aménagements de voirie - Double giratoire entrée du P.A. de Villejames et cheminement piéton**

M. Macé rappelle les termes de la délibération et de la convention tels que vus en commission travaux qui font référence aux travaux d'aménagement de nouveaux équipements dans le cadre de la requalification du parc d'activité de Villejames.

Mme. Challier rappelle son intervention en commission qui portait sur le fait que les travaux vont coûter 1,3 M€ alors que des voies douces sont créées mais reliées à rien. Elle rappelle qu'en commission il a été rapporté que tout serait fonctionnel pour les semi-remorques avec ce double rond-point qui est un équipement à la mode en ce moment.

Mme le Maire précise que ces travaux constituent un aboutissement, avec pour idée de dissocier le flux entre la zone artisanale et commerciale et permettre ainsi de fluidifier la circulation au sein de la zone. Le double rond-point constitue la réponse technique à cette problématique. Elle ajoute également que les 1,3 M€ concernent l'ensemble du projet.

Mme Challier concède que les 1,3 M€ concernent l'ensemble des travaux mais insiste à nouveau sur le fait que certaines voies douces ne soient pas reliées en précisant que sa remarque s'adresse à la fois au Conseil Départemental, à CAP Atlantique et à la ville de Guérande.

Mme le Maire ajoute que les voies douces sont intégrées dans le programme global de requalification de Villejames sachant que ce qui est fait aujourd'hui est une première phase. Elle propose ensuite de passer au vote.

**VOTE : Majorité – 4 Abstentions** (*Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT*)

#### **14 – Affaires foncières - Parcelle communale ZB n° 28-lieudit Kerbenet - Classement dans le domaine public communal**

Mme Durand rappelle les termes de la délibération tels que vus en commission urbanisme. En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

#### **15 – Affaires foncières - Vente propriété communale dénommée « saline de la Séanne » - Secteur de Pen-Bron**

Mme Durand rappelle les termes de la délibération tels que vus en commission urbanisme qui prévoit la vente de la saline Seanne.

M. Miché indique avoir deux regrets, le premier de ne pas avoir été suffisamment vigilant et perspicace en commission urbanisme et le second de voir la ville céder du foncier communal. Ceci est pour lui une question de principe. Il indique que la cession n'enlève rien à la qualité du projet proposé mais il préférerait que ce bien reste dans le domaine collectif et propose de retirer la délibération pour retravailler le sujet et se poser la question de comment maîtriser le foncier différemment.

Il craint également un éventuel changement de destination, la preuve étant que ce terrain commençait déjà à se dégrader avec la présence de baccharis ou la présence d'un mobil home. Il demande à nouveau le report de cette délibération même s'il le répète le projet de la personne est plutôt sympathique.

Mme Durand rappelle que la parcelle concernée était mise à disposition d'une association dont on a eu du mal à trouver le responsable. Elle ajoute que les demandes de travaux sont soumises à beaucoup de protection, et que, comme pour les paludiers qui sont propriétaires de leur saline, le changement de destination doit faire l'objet d'autorisation. Elle poursuit en précisant que le projet présenté est original mais qu'il s'agit d'un bon projet pour ce site.

Mme le Maire ajoute qu'elle ne voit pas quel type d'activité pourrait s'installer sur ce site et engager un changement de destination compte tenu de la réglementation qui pèse sur ce lieu.

Mme Soalhat souhaite savoir quelle publicité a été faite pour la vente du terrain.

Mme Durand indique qu'il n'y a pas eu de publicité mais simplement une recherche auprès des paludiers.

Mme le Maire passe ensuite la parole à Mme Floch Newmeyer directrice de l'urbanisme qui confirme que le terrain se situant en site classé, toute autorisation de travaux sera soumise à la DREAL ce qui constitue une garantie supplémentaire sur un possible changement de destination.

Mme le Maire précise ensuite qu'une vente à remère pourrait être envisagée ce qui aurait pour conséquence de donner une priorité d'achat à la ville si le propriétaire voulait revendre la saline. Elle indique que tout sera fait pour une sécurisation juridique.

M. Miché revient une nouvelle fois sur sa demande de reporter cette délibération.

Mme le Maire indique qu'elle comprend la position de M. Miché mais que la délibération est maintenue. Elle propose alors de passer au vote.

**VOTE : Majorité – 7 Contre** (*Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU*)

#### **16 – Affaires foncières - Vente parcelle communale BA n° 387, angle chemin de Kerhudé / rue du Champ de Courses**

Mme Durand rappelle les termes de la délibération tels que vus en commission urbanisme qui prévoit la vente de la parcelle BA n°387.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

#### **17 – Elaboration du plan de prévention des risques littoraux de la Presqu'île Guérandaise – Saint-Nazaire (PPRL) - Consultations réglementaires – Article R 562-7 Code de l'Environnement**

Mme Durand présente la démarche qui a été initiée après la tempête Xynthia en précisant que la ville de Guérande est surtout impactée sur les sites de Saillé et Pradel.

Mme le Maire rappelle que les éléments contenus dans le PPRL seront repris dans le Plan Local d'Urbanisme ainsi que dans le Plan Communal de Sauvegarde qui est en cours de mise à jour avec pour objectif de limiter au maximum les risques pour les habitants.

M. Miché regrette que le scénario finalement retenu soit limité car plusieurs autres scénarios présentaient des niveaux de risque plus importants que ceux couverts par ce plan. Son groupe considère que Guérande constitue une zone à risque d'érosion marine et que le scénario proposé est vraiment un scénario a minima. Il considère que les constructions possibles à Saillé ou Pradel font prendre des risques. Il rappelle que la COP parlait en objectif de réchauffement de 1.5°C et que les conclusions s'orientent vers 3°C. Même si ces scénarios sont à considérer sur une échelle de 100 ans, il rappelle la responsabilité des politiques dans la prise de décision qui impacteront les générations futures.

Mme Durand rappelle que la ville n'est pas Maître d'Ouvrage de ce PPRL et qu'il y aura une enquête publique.

Mme Challier prend ensuite la parole et précise que si Guérande est en effet peu impacté, on vit dans un trait commun et l'ensemble des habitants peut être soumis à des risques immédiats. Selon elle, il faut voir quels sont les risques et les conséquences sur le marché immobilier, la conchyliculture. Elle s'interroge en effet sur les possibilités de revente ou d'assurance des maisons actuelles en zone inondable. Elle rappelle qu'il y a effectivement plus d'impact sur d'autres communes mais comme on vit dans un espace commun il y a nécessairement des risques communs.

Mme le Maire approuve les propos de Mme Challier et rappelle que ce PPRL concerne toute la presqu'île et qu'il sera nécessaire d'accompagner les populations concernées. Elle ajoute avant de passer au vote que l'enquête publique sera réalisée en février 2016.

**VOTE : Majorité – 3 Contre** (*Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU*)



### **19 – Convention de partenariat avec l'association CPIE Loire Océane**

M. Boulo présente les termes de la délibération tels que vus en commission Aménagement du territoire, agriculture et Environnement. Il précise que la convention jointe en annexe décrit le programme prévu en collaboration entre la ville et le CPIE sur les années 2016-2018. Il rappelle que cette convention est une convention cadre et que des conventions annuelles présentant un bilan et un programme détaillé seront présentées chaque année. Il rappelle les 3 actions principales que sont :

- Prendre en considération la place de la voiture
- Impliquer le grand public sur le changement climatique via la mobilité, les transports avec des animations découvertes de type rallye
- Accompagner les enfants dans le lien entre santé et alimentation.

En l'absence de remarque, Mme le Maire propose de passer au vote.

### **VOTE : Unanimité**

### **20 – Schéma Départemental de Coopération Intercommunale 2015**

Mme le Maire rappelle la genèse de la réflexion relative à la mise en place d'un Schéma Directeur de Coopération Intercommunale dont la version 2015 est proposée à la validation du Conseil Municipal et rappelle les termes de la délibération qui prévoit une approbation du schéma à la réserve près que le Conseil Municipal est appelé à préciser que ce schéma devrait être réalisé dans une grande concertation avec les élus.

Elle rappelle que pour Guérande, l'évolution du schéma concerne le syndicat intercommunal de la Madeleine ou le sujet a également été évoqué en Conseil Syndical il y a quelques jours. Cette évolution concerne une adaptation des compétences du syndicat pour le faire passer de Syndicat intercommunal à Vocation Unique à Syndicat Intercommunal à Vocation Multiple.

Mme Challier rappelle la remarque qu'elle a déjà faite en Conseil syndical soit : « qu'elle n'est pas en accord avec la mention qui précise que le plan d'action du schéma doit se faire en concertation avec les élus ». Elle rappelle que le but de ce schéma est de réaliser des économies d'échelle et que la concertation est selon elle le dernier levier à actionner car il y a des cas particuliers où la concertation est nécessaire mais une grande majorité de cas où le schéma doit s'appliquer sans débat.

Mme le Maire précise qu'elle persiste dans le rajout de la mention relative à la concertation en rappelant que la ville de Guérande avait été obligée d'engager la dissolution du syndicat du collège du Pays Blanc, sans concertation alors qu'il suffisait simplement d'attendre l'apurement de la dette un an plus tard. Elle rappelle également qu'à deux reprises on a demandé aux élus de dissoudre le syndicat de la Madeleine.

### **VOTE : Majorité – 7 Abstentions (Hélène CHALLIER, Hervé NAËL, Emmanuelle SOALHAT, Dominique MIGAULT, Frédéric MICHÉ, Anne-Gaëlle RÉVAULT, François PAGEAU)**

### **21 – Convention entre la ville de Guérande et le théâtre Athénor**

Mme Lacroix rappelle les termes de la délibération et de la convention tels que vus en commission culture.

Mme Soalhat souhaite savoir, en marge de cette présentation, si l'association COMETE est toujours sous convention avec la ville.

Mme Lacroix confirme la convention avec l'association COMETE notamment dans le cadre de la mise en œuvre du printemps théâtral.

A l'issue de ces discussions, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

**22 – Politique de l'habitat - Aide personnalisée à l'accession à la propriété**

Mme Jounier présente les termes de la délibération tels que vus en commission finances, en précisant que cette prolongation du dispositif pour 3 mois a pour objectif de permettre à la municipalité de mettre au point le nouveau dispositif d'aide à l'accession sans léser pour autant les accédants qui seraient susceptibles de bénéficier d'une subvention au cours du premier trimestre 2016. Elle précise que les seuils du PTZ ne sont pas encore connus mais que dès qu'ils seront publiés ils seront pris en compte.

Elle dresse ensuite le bilan de l'année avec 22 dossiers étudiés dont 20 acceptés, avec pour origine 9 habitants Guérandais, 8 habitants sur le territoire de CAP et 3 hors CAP. Elle précise que 15 demandeurs proviennent du parc privé, 3 du parc social et 2 étaient logés chez des tiers. Seize dossiers concernent le secteur rural et 4 le secteur urbain, 13 concernent une construction et 7 ont été réalisés dans l'ancien. Les dossiers ont concerné 17 couples et 3 personnes seules alors que les personnes qui bénéficient du dispositif en ont été informées par bouche à oreille, par les journaux, par le site de la ville, les agences immobilières ou les notaires. L'âge moyen des bénéficiaires d'un PTZ au niveau national est de 37.5 ans alors qu'il est de 36 ans à Guérande.

M. de Lorgeril interroge Mme Jounier sur les conséquences en matière de transmission en cas de décès du bénéficiaire.

Mme le Maire indique que cette question sera réétudiée dans le cadre du nouveau dispositif puis propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

**23 – Renouvellement de contrat à durée déterminée - Chargé d'opération éco-quartier de la Maisonneuve**

M. Loirat présente les termes de la délibération tels que vus en commission Ressources Humaines. En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

**24 – Autorisation de recours au service civique**

M. Loirat présente les termes de la délibération tels que vus en commission Ressources Humaines.

Mme Révault se dit très satisfaite que la ville de Guérande envisage d'avoir recours au service civique.

Mme Migault souhaite connaître le montant que touchera le bénéficiaire du service civique.

M. Sabarots, Directeur Général des Services précise que le bénéficiaire touchera 573 €.

A l'issue de ces échanges, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

## **25 – Mise à jour du tableau des effectifs**

M. Loirat présente les termes de la délibération tels que vus en commission Ressources Humaines.

En l'absence de remarque Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

## **26 – Convention Association PEP 44**

Mme Paolozzi-Dabo présente les termes de la délibération et de la convention tels que vus en commission affaires scolaires et finances qui rappelle notamment que c'est l'association PEP44 qui a été retenue afin d'accompagner la ville dans son plan d'action pour la jeunesse.

Mme Soalhat prend acte de la reprise de 5 personnes mais exprime l'inquiétude que certains Guérandais ont formulée quand au niveau de service et aux activités qui seront proposés par le nouveau prestataire.

Mme le Maire précise que l'association PEP44 dispose d'une expérience très solide et qu'elle comprend que le changement ait pu inquiéter quelques parents même si aucun courrier en ce sens n'a été reçu en Mairie. Elle précise que la communication a été reportée sur ce projet en raison des attentats survenus à Paris fin novembre.

A l'issue de cet échange, Mme le Maire propose de passer au vote.

**VOTE : Unanimité**

## **27 – Rapport annuel sur le prix et la qualité du service de l'eau, de l'assainissement, de l'élimination des déchets ménagers et assimilés exercice 2014**

M. Guihéneuf revient sur le rapport sur l'eau et rappelle quelques chiffres comme l'harmonisation de la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères fixée à 7.85 % à CAP et qui bénéficie aux Guérandais qui payaient jusqu'alors plus de 11%.

Il rappelle le deuxième fait marquant constitué par la renégociation du contrat d'assainissement qui a été remporté par la société Veolia. Il indique que le prix de l'eau a baissé à 4.88 €/m<sup>3</sup> puis précise qu'il y aura des prochains investissements, notamment pour la jonction en matière d'eau potable avec le réseau provenant de l'agglomération nantaise. Cet aménagement engendrera une augmentation du prix de l'eau dans les années futures à environ 5.10 €/m<sup>3</sup>.

Il revient ensuite sur le traitement des déchets et à la probable nécessité de créer de plus grandes déchetteries ainsi qu'une recyclerie.

Mme Révault relève qu'au niveau de CAP on arrive à 354 kg/habitant d'ordures ménagères résiduelles alors qu'au niveau national c'est 294,8 kg/habitant. Elle précise qu'il est possible de réduire d'un tiers le volume de nos poubelles en compostant les déchets organiques. Elle pense que la communication sur la fourniture de composteurs individuels gratuits doit être accentuée, par exemple par le biais du Guérande Magazine. Par la même occasion elle indique que selon elle, il serait intéressant de répertorier les associations qui récupèrent meubles, vêtements et autres.

Elle ajoute qu'il serait également intéressant de réfléchir à la mise en place de composteurs collectifs pour les immeubles, les lotissements... et précise que la Carène travaille, à Saint-Nazaire, avec Jardi Compost pour la mise en œuvre de cette idée.



*A l'issue de cette lecture, Mme Révault propose à destination de tous les citoyens un petit livre « eux c'est nous » qu'elle remet à Mme le Maire en séance.*

*Avant de passer la parole à Mme Jounier pour la lecture de la réponse à la question écrite, Mme le Maire indique que la question des réfugiés est portée par l'ensemble des Maires de l'Ouest mais que c'est le Ministère de l'Intérieur qui gère ce sujet au niveau national ce qui implique que toutes les actions en la matière passent par la DDCS.*

### Réponse à la question écrite

Suite à la réunion du 1<sup>er</sup> octobre et conformément aux engagements pris, une rencontre a eu lieu le 15 octobre avec le « collectif presqu'ilien » qui était dans la même démarche que nous. Pour répondre à leur demande, la salle du Léchet a été mise gracieusement à leur disposition le 12 novembre pour une réunion publique.

Ces informations ont fait l'objet d'un mail adressé le 29 octobre 2015 à Mme Révault, M. Pageau, Mme Migault et M. Naël.

Le gouvernement a souhaité privilégier l'accueil des réfugiés dans les zones non tendues d'habitat. Guérande est située en zone tendue (Loi ALUR - décret du 13 mai 2013) car étant dans l'agglomération de Saint-Nazaire.

Deux des trois bailleurs sociaux transmettent à la DDCS, chaque semaine, la liste des logements vacants qui ne font pas l'objet d'un processus d'attribution ou d'un refus d'autres candidats.

A Saint-Nazaire, un appel à la solidarité a été lancé en septembre : quelques propositions de logements et 80 demandes d'aides diverses et variées ont été reçues. La Silène a réservé 4 logements pour l'accueil de migrants (logements ayant subi de nombreux refus d'attribution). La ville va rencontrer l'APUIS et ANEF FERRER afin de conventionner avec l'une des deux associations pour l'accompagnement des familles. Le feu vert sera alors donné à la DDCS qui a, a priori indiqué, que l'accueil ne pourrait pas se faire avant février 2016.

A titre d'information (source DDCS), sur l'ensemble du département, 20 logements ont été proposés et 8 sont aujourd'hui occupés par 20 personnes.

La mise à disposition de l'accueil du C.C.A.S. pour le recueil de propositions d'hébergement, d'accompagnement ou de dons a donné les résultats actuels suivants :

- Hébergements par des particuliers : 3 propositions (1 famille de 4/5 personnes, 1 ou 2 personnes, 2 personnes ou un couple avec 1 enfant).
- Accompagnement locatif : association ANEF FERRER
- Accompagnement scolaire et apprentissage du français : ANEF FERRER + 4 familles.
- Vêtements et linge : 4 familles
- Mobilier, vaisselle, électroménager, jeux : 6 familles
- Don financier : 1 famille.

Enfin pour être tout à fait complet il devra y avoir équité d'accueil des réfugiés si celui-ci est réalisé dans le cadre d'un logement social ou chez des particuliers dans le sens où un accompagnement en matière d'éducation, scolarité, santé, travail, apprentissage de la langue devra être réalisé.

A l'issue de cette lecture, Mme Soalhat prend la parole pour indiquer qu'elle a assisté à la réunion du collectif, à la salle du Léchet dont il est fait référence. Elle précise que le collectif travaille actuellement à un recensement à différents niveaux de tout ce que les citoyens peuvent offrir. Elle ajoute qu'il y avait une cinquantaine de personnes présentes lors de cette réunion et que les gens sont mobilisés et actifs sur ce sujet.

Mme Jounier abonde et précise que le sujet sera bien repris en début d'année 2016.

Mme Révauld indique que son groupe était également présent à la réunion mais qu'elle aimerait quand même qu'il y ait une réunion de réflexion et de discussion en Mairie sur le sujet.

Mme le Maire rappelle que l'accueil éventuel de réfugiés ne pourra se faire qu'avec l'accord de la préfecture. Elle ajoute que seule la préfecture et notamment la DDCS est en capacité de donner des informations sur une éventuelle arrivée de réfugiés sur le territoire. Elle valide à nouveau le fait que ce sont les services préfectoraux qui doivent rester au cœur du dispositif.

Mme le Maire propose alors de clore la discussion sur le sujet.

Elle profite ensuite de l'épuisement des sujets de l'ordre du jour pour souhaiter d'excellentes fêtes de fin d'année à l'ensemble du Conseil Municipal et aux Guérandais non sans avoir rappelé la date des vœux à la population le 11 janvier 2016 et au personnel le 12 janvier 2016.

Fin de la séance 21h .

-----